



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 246-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.386

Déposée le : 28.11.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 01.12.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Approvisionnement en médicaments dans le canton de Berne

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a une vue d'ensemble des pénuries d'approvisionnement des médicaments essentiels. La plupart du temps, les médicaments ne restent que quelques semaines sur la liste des médicaments en rupture de stock, laquelle s'allonge d'année en année. L'approvisionnement en médicaments ne peut plus être assuré en toute circonstance.

Actuellement, il n'existe pas de base de données nationale qui offre un aperçu de l'état de l'approvisionnement de tous les médicaments et des causes des pénuries sous une forme systématique et à l'échelle du pays, alors même que la fréquence et la gravité des pénuries tendent à augmenter en Suisse. Les médias et la sphère politique nationale se sont déjà emparés de cette problématique à plusieurs reprises et réclament des solutions.

Différents groupes de médicaments sont concernés. Les pénuries ou les lacunes d'approvisionnement des médicaments découlent en premier lieu de lois économiques. Il est nécessaire de mettre en place une collaboration coordonnée entre la Confédération et les cantons. De plus, la sécurité d'approvisionnement doit être considérée comme un critère à part entière et il faut accepter le fait que les mesures qui la garantissent génèrent des coûts. Des mesures au niveau national sont à l'étude.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton de Berne est-il en train d'examiner la possibilité d'aider les hôpitaux du canton à surmonter les difficultés d'approvisionnement grâce à ses propres réserves de médicaments ?

2. Le canton de Berne est-il en train d'examiner la possibilité d'obliger les fournisseurs de prestations (hôpitaux) à tenir un stock minimal ou à gérer un stock commun de médicaments ?
3. Que fait le canton de Berne pour remédier aux problèmes d'approvisionnement dans le canton ? Produit-il ses propres médicaments ou soutient-il la production des pharmacies ?
4. Que prévoit le canton de Berne pour lutter contre les pénuries de médicaments à l'avenir ?
5. Quelle est la situation du canton de Berne en ce qui concerne les pénuries de médicaments ?
6. Est-il prévu de créer une base de données cantonale sur la situation de l'approvisionnement des médicaments ?

Motivation de l'urgence : selon une base de données privée, 800 médicaments manquent actuellement en Suisse.

Destinataire
– Grand Conseil